

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023-031
Portant arrêté individuel d'alignement
Le Maire de la Commune de SUZE-LA-ROUSSE (Drôme)

Vu la demande en date du 23 mars 2023 par laquelle M^o Fanny CARILLO, notaire, 208 avenue de Provence à Tulette (26), demande l'alignement pour le compte de madame Sophie MARTINI, de la propriété sise lieu dit « les orgeats » et cadastrée section AK n° 305, 329, 330, 331, chemin de la Rabassière, sur la commune de Suze la Rousse ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3 ;

Vu la conformation des lieux,

Arrête

Article 1 – Alignement

L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne matérialisant la limite fixée par alignement de fait comme indiquée par le croquis ci-dessous (tracé du chemin communal), matérialisant la limite de fait du domaine public.



Article 2 - Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. À défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Article 5 - Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Suze la Rousse,

Fait à Suze la Rousse, le 28 mars 2023

Le Maire, Hervé MEDINA



Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex ou sur la plateforme www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.



Fanny CARILLO

Notaire

Successeur de Me Bertrand SARDY et Me Roger BAZILE

REÇU LE

25 MARS 2023

MAIRIE
SERVICE DE L'URBANISME

26790 SUZE-LA-ROUSSE

MAIRIE DE SUZE-LA-ROUSSE

Tulette, le 23 mars 2023

Dossier suivi par
Laura EMERIC
fanny.carillo@notaires.fr

VENTE MARTINI/LOUVET (ME RIVIER)
1003521 /FC /LE /

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de m'adresser un arrêté d'alignement faisant connaître les servitudes pouvant grever l'immeuble :

Situé à SUZE-LA-ROUSSE ORGEATS,
Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AK	305	ORGEATS	00 ha 27 a 30 ca
AK	329	ORGEATS	00 ha 23 a 00 ca
AK	330	ORGEATS	00 ha 22 a 70 ca
AK	331	ORGEATS	00 ha 07 a 15 ca

Total surface : 00 ha 80 a 15 ca

Appartenant à Madame Sophie MARTINI.

Vous trouverez ci-joint un extrait de plan cadastral.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Maître Fanny CARILLO

208 Avenue de Provence - 26790 TULETTE (Drôme Provençale)
Tél: 04 75 98 34 58 - Télécopie: 04 75 98 38 10
e-mail : fanny.carillo@notaires.fr

Compte CDC : 40031 00001 0000169037K 80
IBAN : FR19 4003 1000 0100 0016 9037 K80
BIC : CDCG FR PP XXX

Département :
DROME

Commune :
SUZE-LA-ROUSSE

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 07/03/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
la Drome
15 avenue de Romans 26021
26021 VALENCE CEDEX
tél. 04-75-79-50-16 -fax 04-75-79-51-11
cdf.drome@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

